

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- Entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-686244

105611

Maladie

Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4549

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BERDAI Mohamed

Date de naissance : 22/07/1957

Adresse : 81 Rue Larache App 18 Hay ESSALAM

CASABLANCA

Tél. 0661103375

Total des frais engagés :

965,00 DHS

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/02/2022

Nom et prénom du malade : Berdaï Mohamed

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 24/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Berdaï Mohamed

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/02/2022	CS		300	INPE: 091198804 Signature: [Signature]

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU JASMIN Rue Lamine LAMRANI Rajaa 61, Avenue 2 Mars - CASA Tél: 05 22 51 17 51	24.02.2022	665,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

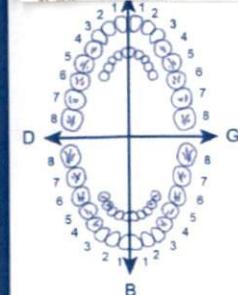
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

AUGMENTIN 500mg/62,50mg Comprimé
AMORCILLINE-ACIDE CLAVULANIQUE
1 prise = 1g = 2 comprimés à 500mg/62,50mg
= le contenu d'1 alvéole
Les 8 comprimés d'Augmentin 500mg doivent être avalés de préférence au début des repas.
جرعة واحدة = غ = قرصين = محتوى قفاعة واحدة
من الأفضل بلع القرصان في بداية الطعام

AUGMENTIN 500mg/62,50mg Comprimé
AMORCILLINE-ACIDE CLAVULANIQUE
1 prise = 1g = 2 comprimés à 500mg/62,50mg
= le contenu d'1 alvéole
Les 8 comprimés d'Augmentin 500mg doivent être avalés de préférence au début des repas.
جرعة واحدة = غ = قرصين = محتوى قفاعة واحدة
من الأفضل بلع القرصان في بداية الطعام

PPV: 138,30 DH
LOT: 644932



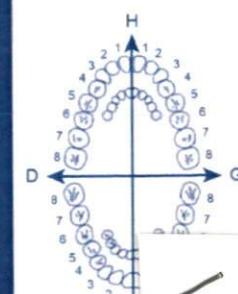
PPV: 138,30 DH
LOT: 644932

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir hou al aswam roches
noires casablanca
INEXTIUM

20 mg Cpr GR
Boite 14
64015DMP/21/NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

PPV: 171,70 DH
LOT: 21A29
EXP: 01/2023

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CI
MASTICATOIR

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 00000000
35533411 11433553
B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

EXP: 08/2024
LOT: 21H23
P.P.V: 49,60 DH

3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

Cliférol 100 000 UI
e D3

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PER: 20/09/23
LOT: 211094
RHINATHIOL 5% AD
SIROP FL 200 ML
P.P.V: 39DH20

6 118000 061483

LOT 211094 1
EXP 04 2026
P.P.V 45 80

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Docteur Batoul BENKIRANE

Pneumologue - Allergologue - Phtisiologue

Adultes et Enfants



الدكتورة باتول بنكيران

اختصاصية في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية

كبار وأطفال

الضيق، الحساسية

السل، الإقلاع عن التدخين

الشخير وتوقف التنفس أثناء النوم

فحص الوظيفة التنفسية، الفحص بالصدف

الفحص بالمنظار، اختبار الحساسية

Asthme - Allergies Respiratoires

Tuberculose - Sevrage tabagique

Ronflements et Apnées du Sommeil

Spirométrie - Echographie Thoracique

Bronchoscopie - Tests Cutanés

Casablanca, le 24/02/22

MR Bensedi Mohamed

2x 138,30

SV

1) Augmentation des 3 (gellule)
2 Gellules x 21g patholog.

SV

45,80

2) ISONE 20 → (cp)
340g le matin patholog.

SV

39,20

3) Rhinethiol (sinus)
100g x 31g patholog.

82,10

· 4 / Injection long (cellule)

(SV) Cellule 1/2 le matin
Pdt 7j

49,60

· 5 / (SV) Dose forte (A-poule)

1 A-poule à boire / mois
Pdt 3 mois

171,70

(SV) Axair 450 → (spray)

1 Inhalation x 2/j
Pdt 1 mois

7 /

Maxitone (A-poule)

1 A-poule à boire 1/j

Pdt 10

665,00

PHARMACIE L'ASMIN
Mme. LAMANI Tajaia
61, Avenue 2 Mai
CASA
Tél.: 05 22 81 17 67

Dr. BENKIRANE Batoul
Pneumologue - Allergologue - Physiologue
145 Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tel: 05 22 26 52 08